



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 24 avril 1947.

LIQUIDATIONSSTELLE FÜR FREMDE INTERESSEN
OFFICE DE LIQUIDATION DES INTERETS ETRANGERS

Thunstrasse 50
Telephon 3 50 41 / 3 50 48

B.24.Q.Z.- J/md
Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

*Mon dossier
E. Prömmel*

a. B. 24. Q. note

1354

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'audience que vous avez bien voulu m'accorder le 23 avril vous m'avez demandé de vous confirmer par écrit ce que j'avais eu l'honneur de vous exposer au sujet des difficultés qui s'opposent à la suppression de l'Office de liquidation des intérêts étrangers pour la date du 30 juin 1947.

Les considérations qui font paraître prématurée une telle décision sont d'ordre politique et technique.

En effet, la représentation des intérêts italiens dans certains Dominions et en Tunisie, ainsi que celle des intérêts grecs en Roumanie, entraînent encore une activité assez considérable qui nécessite un personnel spécial en dehors de celui qui est affecté aux intérêts suisses. Nous avons demandé aux Gouvernements italien et hellénique de nous indiquer approximativement à quelle époque ils pourraient nous décharger de leurs intérêts dans les pays mentionnés plus haut, afin que nous soyons en mesure de nous faire une idée du moment où nous pourrions supprimer l'Office de liquidation des intérêts étrangers. Il serait peu courtois et même inamicale de ne pas attendre leur réponse pour leur signifier que la Suisse cessera de représenter leurs intérêts à partir du 30 juin. C'est pourtant ce que nous serions obligés de faire si l'Office de liquidation était supprimé, car, pour diverses raisons techniques exposées pour la plupart dans la notice de mon collaborateur M. Berthoud, il n'est guère possible de continuer à représenter les importants intérêts que nous avons encore dans les pays précités sans se servir de l'appareil constitué par l'Office de liquidation et les agents qui en dépendent à l'étranger. Il en irait autrement.

Monsieur le Conseiller fédéral PETITPIERRE,

Chef du Département Politique fédéral,

B e r n e



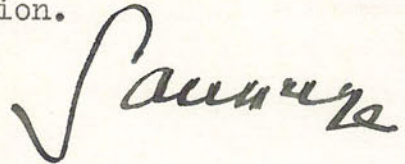
- 2 -

si la Suisse était déchargée des intérêts italiens dans tous les Dominions et en Tunisie, ainsi que des intérêts grecs en Roumanie, car les autres intérêts encore sauvegardés par nous pourraient fort bien être défendus par le personnel affecté à la défense des intérêts suisses.

./.
A côté de la raison politique, ou si vous préférez de courtoisie internationale, qui rend peu recommandable de brusquer la suppression de notre Office, il y a des raisons techniques qui font qu'une telle suppression pour la date du 30 juin est une impossibilité pratique. Ces raisons sont exposées dans la notice de M. Berthoud, que, suivant vos instructions, j'ai l'honneur de joindre à la présente lettre. Je n'y reviens donc pas.

Si vous me demandez à quel moment la suppression de notre Office sera enfin réalisable, je ne puis que vous répondre que ce sera environ deux ou trois mois après la reddition des intérêts italiens en Tunisie et dans les Dominions (surtout en Australie) et après la remise des intérêts helléniques en Roumanie. Nous n'avons pas encore de réponse des Gouvernements intéressés à ce sujet, mais il me semble que l'on peut raisonnablement espérer que ces diverses remises auront lieu au cours de l'été (en juillet ou août), ce qui rendrait possible la suppression de notre Office vers le mois d'octobre, alors même que notre pays serait à ce moment chargé encore de gérer certains intérêts secondaires, tels que les intérêts roumains en Espagne et bulgares dans les pays anglo-saxons.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.



Annexe :
1 notice